

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

**LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE DE LORRAINE**

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1<sup>er</sup> février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2018-13 relative à la création de l'unité mixte de recherche U 1256 ;

Vu la décision n° 2023-36 renouvelant l'unité mixte de recherche U 1256 ;

Vu la décision n° 2024-55 renouvelant l'unité mixte de recherche U 1256 ;

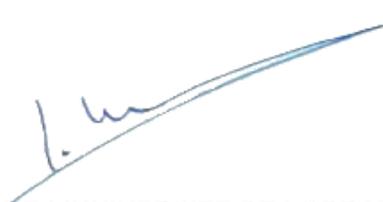
**DECIDENT :**

**Article 1 :** Monsieur Pierre MUTZENHARDT exerce par intérim les fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche U 1256 intitulée « Nutrition, génétique et exposition aux risques environnementaux ».

**Article 2 :** La présente décision prend effet à compter du 25 septembre 2025.

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

**Didier Samuel**



**LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE DE LORRAINE**